Lettre aux adhérents et aux membres du réseau PAEJ.

Chers Collègues,

Comme vous le savez, 2021 est une année charnière à bien des égards : **transfert** de la DGCS à la CNAF, **co-construction** puis déploiement de PAEJSTAT, **structuration** de l'Association ANPAEJ.

1 / Le transfert à la CNAF est effectif depuis le début de cette année, et déjà bon nombre de CAF départementales ont engagé le travail de **conventionnement** avec les PAEJ financés sur le BOP 304 de l'Etat. Les financements peuvent arriver rapidement, mais le versement s'effectuera en deux fois : 80 % en 2021 et 20 % en 2022. Il faudra donc attendre 2022 pour percevoir le financement dans sa totalité (solde 21 + acompte 22). Attention donc, pour cette première année il faudra anticiper les effets possibles sur la trésorerie. En cas de difficulté financière, et si la négociation locale n'aboutit pas, n'hésitez pas à contacter Marc Faysse, notre coordinateur national.

Ce transfert est accompagné par un **"groupe de travail national"** piloté par la CNAF, et avec la participation de l'ANPAEJ, il est composé de 10 CAF et de 5 PAEJ. A partir du Cahier des Charges (CdC) des PAEJ de 2017, le **1° objectif** est de dresser un état des lieux du dispositif et de son niveau de conformité au CdC. En découle la réalisation d'un **2° objectif**, la détermination des indicateurs qui serviront au **référentiel d'agrément** des PAEJ. La CNAF s'est fixée une **période transitoire** de deux ans (2021-2022) pour finaliser le transfert et le pilotage du dispositif PAEJ. Pour autant, les principes d'un futur agrément devraient pouvoir s'expérimenter dès l'année prochaine et l'ANPAEJ veillera à ce que la spécificité et la pluralité de notre dispositif soient respectées. Pour cela, nous nous appuyons sur le cahier des charges de 2017.

2 / Initiés il y a plus de deux ans, les travaux de la Commission interne **"Rapport Unique"** ont abouti à une proposition de trame pour un rapport d'activité PAEJ. Cette dernière a été convertie par Marc Faysse fin 2020 en cahier des charges pour un prestataire informatique. Ce qui a permis de **déployer début février 2021** un logiciel auprès des PAEJ. Une centaine d'entre eux se sont déjà saisis de cet outil. Cette expérimentation permet de faire remonter des améliorations qui sont prises en compte dans un processus de concertation avec les utilisateurs. La première tranche permet de **saisir l'activité**, la seconde **d'éditer des tableaux de bord et rapport d'activité** et la troisième complétera les items indispensables au cours de

l'été. A chaque étape, la concertation avec la DGCS / la DIPLP et la CNAF permet de valider l'évolution de cet outil.

3 / Maintenant que la Coordination nationale est bien installée, un nouvel élan est donné au soutien des **dynamiques régionales**. Le recrutement de Juliette Vachon début 2021, permet de mettre en œuvre cet axe de développement et de structuration de notre association. Ainsi, les **Délégués Régionaux (DR)** de l'ANPAEJ ont été sollicités pour un état des lieux, et mobilisés pour construire un réseau dans leur région d'implantation. Sur 13 régions, 10 ont un Délégué Régional, cette représentation est à poursuivre afin que l'ensemble du territoire, y compris l'Outre-mer, soit couvert. Le CA du 29/3/21 a validé **la fiche de mission** qui cadre officiellement leurs rôles et une première réunion avec les DR a été organisée le 8 avril dernier pour leur présenter les perspectives de ce développement régional. Un **plan d'action** a été enclenché : dès l'automne 2021, des rendez-vous avec des PAEJ dans chacune des régions seront organisés. Ces **"Carrefours Régionaux"**, construits entre les Délégués et les PAEJ, initieront ou renforceront des liens entre les structures afin d'impulser une dynamique collective et ainsi resserrer les partenariats, l'entraide et le partage des pratiques. Dans les régions où la dynamique régionale est déjà existante, l'ANPAEJ soutiendra les DR dans l'objectif de la création de postes de **coordinateurs régionaux** à partir de financements locaux (CAF, CR, ARS...).

4 / En 2020 pour cause de Covid, notre **assemblée générale** a été décalée à deux reprises, puis finalement reportée en septembre, par visioconférence. Si elle s'est tenue sans encombre, elle n'a pas pu remplir son rôle habituel d'échanges, de cohésion et d'interconnaissance. C'est pourquoi cette année, nous avons voulu nous assurer qu'elle aurait lieu, en présentiel. Aussi, la date arrêtée par le conseil d'administration est fixée le **27 septembre 2021.** Elle aura lieu à Paris, nous trouverons une salle adaptée à nos besoins et aux conditions sanitaires du moment.

Enfin, nous souhaitons dire aux PAEJ, que l'ANPAEJ assure son rôle de **tête de réseau** et d'influence auprès de nos interlocuteurs institutionnels et politiques afin rappeler la nécessité de notre **dispositif réactif, adaptable et en proximité des publics,** notamment les plus vulnérables. Comme cela a été le cas récemment lors d'une Audition au Sénat, un interview à la radio et début avril, la parution d'un communiqué de presse qui dit l'urgence de la situation de santé mentale de la jeunesse en ces temps de Covid.

Plus que jamais, l'ANPAEJ est à vos côtés, à l'écoute de vos besoins, notamment dans l'exercice de vos missions de veille sur la **cohésion sociale** et la **prévention des ruptures sociales.** Elle continuera à vous proposer des webinaires variés, à vous soutenir dans votre communication, à vous proposer des temps d'échanges, et vous aidera à trouver des solutions pour maintenir un équilibre financier qui, nous le savons, reste fragile.

Marc Leray, Président.

Mai 2021